



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE DAX

Commande publique

DECISION N° 2023-273

Marché n° 23DX065 Prestations de services d'assurances

Lot n° 2 : assurance Flotte automobile

Lot n° 3 : assurance Responsabilité civile exploitation et professionnelle

Le maire de Dax,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,

VU l'article L2120-1 du code de la commande publique,

VU l'article R2185-1 du code de la commande publique,

VU la délibération du conseil municipal en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres,

VU le lancement d'une consultation selon la procédure d'appel d'offres telle que prévue par les articles R2161-2 à R2121-5 du code de la commande publique portant sur des prestations de services d'assurance lot n° 2 assurance Flotte automobile et lot n° 3 assurance Responsabilité civile exploitation et professionnelle en date du 9 août 2023,

CONSIDERANT la nécessité de redéfinir les besoins pour ces 2 lots,

DECIDE

Article 1 – De déclarer sans suite pour motif d'intérêt général la procédure n° 23DX065 lots n° 2 et 3.

Article 2 – Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Dax, le 2 octobre 2023

CERTIFIE EXECUTOIRE,
Affiché le

30 OCT. 2023



Signé par : Julien DUBOIS
Date : 05/10/2023
Qualité : Commande Publique - Maire - Ville

Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20231005-23DX065-CC
Date de télétransmission : 06/10/2023
Date de réception préfecture : 06/10/2023